

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves,

Membres absents : M. Mozzi-Ravel Jacques (pouvoir à Jeannot Philippe) et Mme Quinard Christine,

Quorum : 8

Secrétaire : M. Vandé Yves

M. le maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gilbert Baudet, maire de Surin pendant 25 ans et décédé le 25 mars 2023.

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023
- Adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux Sèvres
- Adhésion au programme audit énergétique et diagnostic des bâtiments publics du SIEDS
- Marche à suivre suite au décès d'un conseiller
- Compte rendu EPCI et commissions
 - Commission voirie : implication des conseillers par secteur
- Questions diverses
 - Chasubles et ouverture de l'église au public

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023 à l'unanimité (vote à main levée)

Adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux Sèvres

Le Centre de Gestion a créé un service d'accompagnement à la gestion des archives. Le maire présente les principales missions portées par ce nouveau service. L'adhésion au service n'a aucun caractère engageant, elle permettra à la collectivité si besoin de faire appel à un archiviste et dans ce cas, le service devient payant (300 € la journée d'intervention). Les archives de la mairie ayant été triées et classées par un archiviste, il y a de cela quelques années, et depuis entretenues et trouvant le coût de la prestation pour la gestion des archives du Centre de Gestion trop élevé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour ces raisons de ne pas adhérer à ce service.

Adhésion au programme audit énergétique et diagnostic des bâtiments publics du SIEDS (délibération n°1-11/05/2023)

Avec la volonté de limiter les dépenses énergétiques, le maire propose de faire des travaux sur le bâtiment de l'école. Afin de pouvoir obtenir des subventions, il convient de faire un audit énergétique. Le SIEDS accompagne les communes dans le financement d'audit énergétiques des bâtiments publics, en prenant en charge 50 % des frais de l'audit.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adhérer au programme audit énergétique et diagnostic des bâtiments publics du SIEDS et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce programme.

Marche à suivre suite au décès d'un conseiller

Le maire explique que lors des obsèques de M. Baudet, quelques remarques se sont faites entendre sur le fait que la mairie n'ait offert ni fleurs, ni de plaque.

M. le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 25/03/2008, le conseil municipal avait fait le choix de ne plus acheter de plaque funéraire pour les anciens conseillers lors de leur décès. Cette règle a donc été appliquée lors du décès de M. Baudet.

Le maire demande si le conseil municipal souhaite maintenir cette position.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, que lors du décès d'un ancien conseiller, il sera adressé par courrier de condoléances à la famille au nom du conseil municipal.

Compte rendu EPCI et commissions

- Commission voirie : implication des conseillers par secteur

Suite à la commission voirie du 7 mars, une liste de propriétaires à contacter pour qu'ils entretiennent les abords de la chaussée avait été réalisée. Le maire propose que ce soit les conseillers domiciliés à proximité qui les contactent.

Questions diverses

- Chasubles et ouverture de l'église au public

Les cadres pour exposer les chasubles dans l'église ont été livrés. Ils seront installés dans l'église lundi matin.

Thierry Delplancq indique que des panneaux explicatifs vont être associés à ces cadres. Leur rédaction sera effectuée en collaboration avec Mme Geri de La conservation des antiquités et objets d'arts des Deux-Sèvres. Il est également prévu la mise en place d'un panneau en plaque de verre expliquant l'histoire de l'église. Afin de présenter l'ensemble de ces installations, M. Delplancq propose que l'église soit ouverte lors des journées du patrimoine.

Le maire fait remarquer que l'église est humide, les marches sont vertes. Le problème viendrait, entre autres, de la toiture au niveau de la porte d'entrée. Le maire propose deux solutions : mettre des gouttières ou faire une marquise en bois/ardoise au-dessus de la porte. Les conseillers vont étudier les possibilités et le sujet sera abordé de nouveau lors du prochain conseil municipal.

Une main courante supplémentaire va également être posée pour l'accessibilité de l'église

- Vendredi dernier des conseillers d'Orange (Mme Laidet et M. Geslin) sont passés en mairie pour se présenter dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune. Ils démarchent actuellement les habitants, dans les rues où la fibre est disponible, afin d'expliquer la procédure et de proposer un rendez-vous pour être raccordé. Seul Orange actuellement peut permettre le raccordement à la fibre avec la société Sogetrel en charge de la partie technique. Les rues concernées sont : route de Xaintray, route de Fourbeau, route des Essarts, chemin du Perron, chemin de Galéfre, chemin des bois, impasse du four, chemin de la Chicane, route de Pamplie, chemin de la Perche, Lieu-dit de la Barre et chemin des Artisières. Si des habitants de ces rues souhaitent être raccordés à la fibre et étaient absents lors du passage de Mme Laidet (06.83.04.57.70) et M. Geslin (07.54.47.19.76), ils peuvent les joindre directement par téléphone.

Mme Laidet et M. Geslin repasseront en mairie, au fur et à mesure du déploiement, pour indiquer les nouvelles rues éligibles à la fibre.

Une communication sur ce sujet sera effectuée sur le site internet et intramuros.

○ Le maire informe que le pylône de téléphonie mobile sera monté semaine 21. Une déviation de la circulation cette semaine-là sera mise en place.

○ Annie Dubois-Massé indique que l'IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) a demandé s'il était possible de faire passer une information sur les obligations sanitaires des propriétaires de chevaux. Des amendes et des contraventions peuvent être appliquées pour non-respect de la réglementation. Une information sera mise sur le site internet.

○ Yves Vandé fait remarquer que le chemin entre l'école et le Tail devrait être entretenue, ce qui n'est pas le cas. Le maire demandera aux agents du service technique de s'en charger.

Séance levée à 21h30

N° 1-11/05/2023	Adhésion au programme audit énergétique et diagnostic des bâtiments publics du SIEDS	Approuvée
-----------------	--	-----------

Le président	Le secrétaire
P. Jeannot	Y. Vandé